



Concepteur de structures sportives de proximité et de bien-être en accès libre

Plan 5000 équipements Génération 2024



« Dorénavant on ne pratique plus une activité physique uniquement pour aller vers la performance sportive, mais aussi pour contrer les effets néfastes de notre mode de vie de plus en plus sédentaire. La pratique d'une activité physique de proximité permet de répondre en partie à ces nouvelles attentes ... »





Plan 5000 équipements Génération 2024

Objectif : Construire 5000 nouveaux équipements sportifs d'ici 2026 pour encourager la pratique sportive pour tous.

Ce plan, annoncé par le Président de la République le 5 septembre 2023 s'inscrit dans la continuité du Plan 5000 terrains de sport (2022-2023) qui a connu un grand succès qualitatif et quantitatif avec plus de 5500 terrains de sport financés sur tout le territoire français ainsi que dans le prolongement des politiques publiques destinées à renforcer le lien avec le milieu scolaire : 2h de sport au collège et 30 minutes d'Activité Physique et Sportive (APQ) à l'école.

Une enveloppe pluriannuelle de 300 M€ sur 3 ans est allouée à l'Agence nationale du Sport pour la mise en place de ce programme.

Financement des projets, jusqu'à 80%



Types d'équipements financés

Nouveautés 2024

Aménagement des cours d'écoles (jusqu'à l'université) pour favoriser le sport en milieu scolaire

Peuvent être financés :

- Terrains de sport
- Cours d'écoles actives et sportives
- Equipements structurants (aires de fitness, piscines, gymnases...)

Entre 2024 et 2026, ce plan doit permettre la création de 5000 équipements supplémentaires (3000 équipements de proximité, 1500 cours d'écoles actives et sportives et 500 équipements structurants).



Qui peut en bénéficier ?

Collectivités, associations sportives, propriétaires d'établissements scolaires et établissements et services médico-sociaux publics

Tous les territoires sont éligibles. Néanmoins, une priorité d'examen sera donnée aux projets situés en territoires carencés. Les territoires carencés sont définis de la façon suivante :

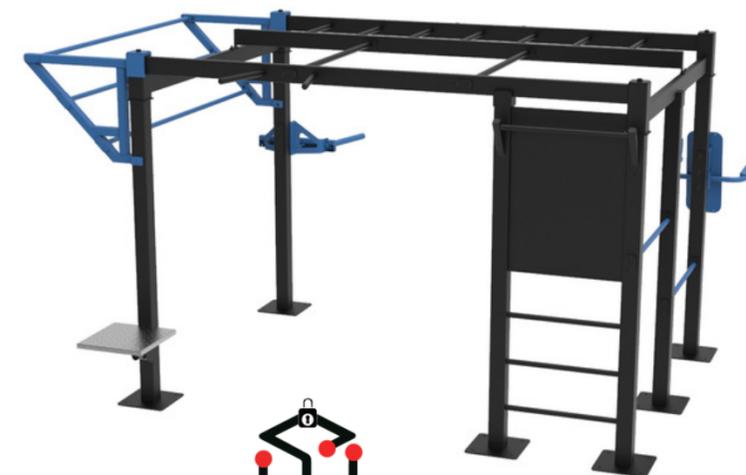
- En territoire urbain : projets situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ou leurs environs immédiats. 1/3 des projets devront être situés dans ou à proximité de Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV).
- En territoire rural : projets situés dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) ou dans une commune appartenant à une intercommunalité ayant signé un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) qualifié de rural, ou dans un bassin de vie comprenant au moins 50 % de la population en ZRR ;
- En territoire ultramarin.



Solutions Gomouv' éligibles



mouv'roc®



Box Fit®



Nous vous proposons des solutions sportives complètes ou des agrès individuels.

Fabriquées en France dans les Pays de Loire





Personnalisables
Couleurs et Logo adhésif de votre entité



Connectées
Accompagnement à l'usage



25 à 100 exercices
Tous niveaux



En intérieur ou en extérieur
Accessibles en toutes saisons



De 8 à 15 utilisateurs
Fédératrices



Durables
Conformes NF EN 16630-2015



Dépot de dossier



- Volet national : Dépôt du dossier sur la plateforme Infraspport avant le **30 septembre 2024** et avant le **30 juin 2024** pour les projets relevant du guichet unique Agence-FAFA.
- Volet régional/territorial : Dépôt du dossier avant la date de clôture fixée par les services déconcentrés en charge des sports [se renseigner auprès du référent de votre département (SDJES) ou de votre région (DRAJES)]. La dernière conférence des financeurs aura lieu le **13 septembre 2024 au plus tard**.

Toutes les informations nécessaires sur :

<https://www.agencedusport.fr/plan-5000-equipements-generation-2024>

ou directement auprès de l'équipe Gomouv' :

20 Boulevard de l'Industrie
49000 Écouflant
+33 (0) 2 41 87 89 81
contact@go-mouv.fr
<https://www.go-mouv.com>



20 Boulevard de l'Industrie
49000 Écouflant
+33 (0) 2 41 87 89 81
contact@go-mouv.fr

